

**Service de la Synthèse Budgétaire**

**OBJET :** Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017

**2017 DFA 83 M**

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 ont été établies, opérations d'ordre incluses :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 6 052,7 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 412,2 M€ pour les crédits de paiement.
- pour le budget de fonctionnement à 5 656,79 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient, opérations d'ordre incluses :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 6 060,2 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 449,3 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 782,95 M€.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘  
⌘ ⌘ ⌘  
⌘



## SOMMAIRE

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2017.....</b>	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM2 2017.....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....</b>	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....</b>	

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2  
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2  
(Individualisation des autorisations de programme)**

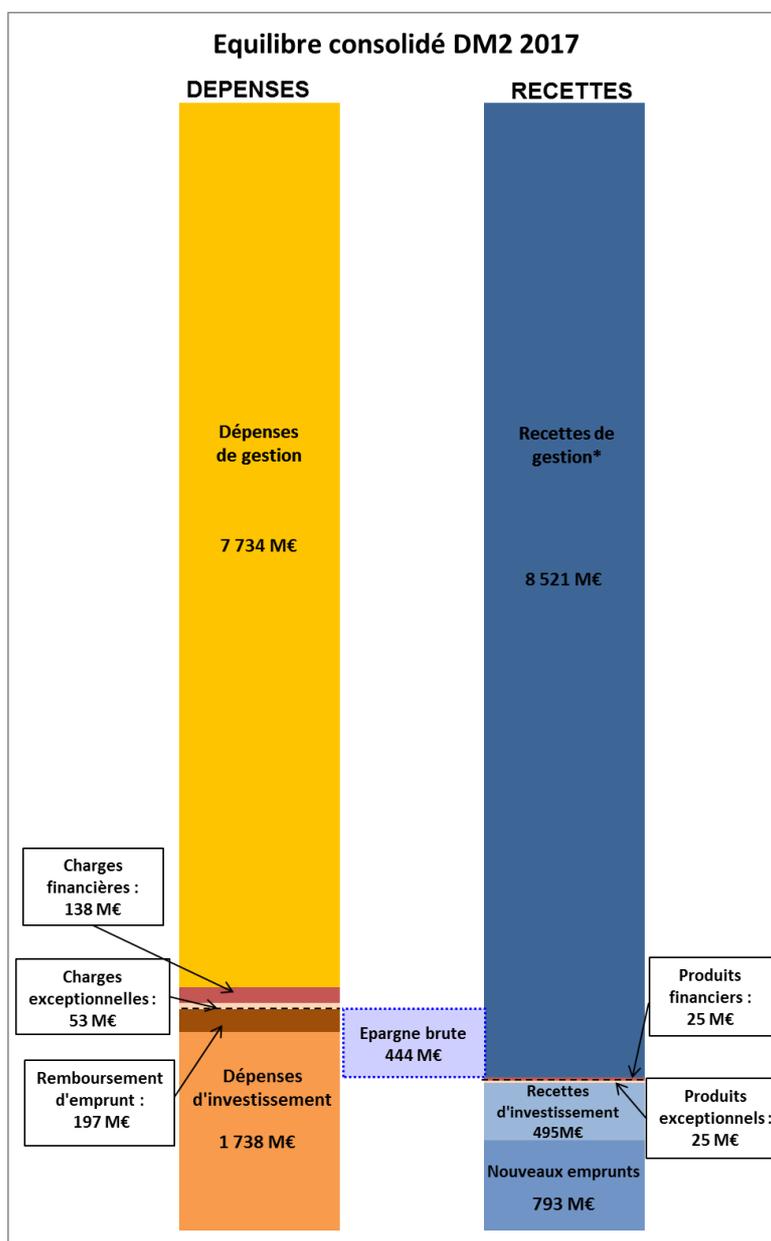
## 1<sup>ère</sup> Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2017

Cette première partie présente l'équilibre de la DM2 pour la commune et le département de manière consolidée : les mouvements croisés ville / département étant neutralisés et les « crédits d'ordre », dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, sont neutralisés. Les deux parties suivantes présentent les inscriptions budgétaires relatives à la seule commune de Paris.

### TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2017

#### A// L'équilibre général de la DM2 2017

Le projet de la DM2 2017 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après et prévoit essentiellement des inscriptions d'ordre technique. Les inscriptions en dépenses et en recettes réelles de fonctionnement aboutissent à une épargne brute de 444 M€, inchangée depuis le BS. En l'absence de besoin de financement supplémentaire concernant l'investissement, le plafond d'autorisation d'emprunt est maintenu à 793 M€.



## **B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes**

### **▪ Les dépenses réelles d'investissement**

**Le montant total des dépenses réelles d'investissement demeure inchangé, mais il est procédé à des ajustements entre chapitres.**

Par ajustement aux prévisions d'exécution les **subventions d'équipement** et les **dépenses de travaux** sont respectivement diminuées de - 1 M€ et - 16,5 M€.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de + 7 M€.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + 10,5 M€, dont notamment 8 M€ de crédits d'études et 0,5 M€ d'ajustements des comptes de tiers.

### **▪ Les recettes réelles d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement demeurent inchangées.

### **▪ Les dépenses réelles de fonctionnement**

**Les inscriptions proposées pour les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6,89 M€, soit une augmentation de 0,09% par rapport aux crédits ouverts post-BS.**

Les **charges à caractère général** progressent de 3,53 M€ pour s'établir à 820,88 M€ en raison d'inscriptions supplémentaires pour couvrir des dépenses de fluides, ainsi que des frais de gardiennage.

Les **contributions** augmentent de 1,03 M€ en raison d'une hausse de la contribution au SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères). La diminution des volumes de collecte des ordures ménagères est en effet moins marquée que celle anticipée lors du BP, la collecte des encombrants continuant d'augmenter pour sa part.

Les **autres charges de gestion courante** diminuent de 4,68 M€, résultat de la contraction d'une hausse des restitutions et dégrèvements de taxes d'une part (2,08 M€), et d'une baisse des inscriptions (- 6,76 M€) dans le cadre d'un transfert technique de crédits vers les chapitres de charges à caractère général et de charges exceptionnelles.

Les **charges exceptionnelles** connaissent une progression de 7,01 M€ principalement due à l'augmentation des crédits d'annulation de titres sur exercice antérieur et de remises gracieuses (4,42 M€), ainsi qu'à des mouvements comptables de constitution de provisions pour créances et pour risques sur le Département (2,50 M€). Elle s'explique également par l'inscription de crédits supplémentaires pour couvrir des dossiers de contentieux et des contrats de transaction avec les partenaires de la collectivité (0,09 M€).

### **▪ Les recettes réelles de fonctionnement**

**Les inscriptions proposées pour les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6,89 M€, soit une hausse de 0,08 % par rapport aux crédits ouverts post-BS.**

Les **produits exceptionnels** progressent de **6,89 M€** essentiellement sous l'effet d'un mouvement de régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014 (6,84 M€), ainsi que d'une reprise d'une provision pour risque à hauteur de 48,7 K€.

## TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

### Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et garantir une présentation exhaustive des politiques publiques, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

#### - Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **1,03 M€** du fait de l'augmentation de la contribution au SYCTOM, compte tenu de la moindre baisse du tonnage d'ordures ménagères et du dynamisme de la collecte des encombrants.

#### - Sécurité

Les dépenses de fonctionnement relatives aux frais de gardiennage progressent de 1,53 M€ afin de tenir compte des prévisions d'exécution pour la fin d'exercice.

#### - Services Généraux

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de **4,33 M€** sous l'effet conjugué :

- de transferts techniques entre chapitres ayant pour solde -0,25 M€ au sein de la fonction services généraux (-2,55 M€ sur les dépenses imprévues, -4,67 M€ sur les charges de gestion courante, +4,67 M€ sur les charges exceptionnelles, +2,3 M€ sur les charges à caractère général au titre des dépenses de fluides),
- de provisions pour créances et pour risques constituées à hauteur de 2,50 M€,

- de l'inscription de 2,08 M€ pour couvrir des restitutions et dégrèvements de taxes supplémentaires suite aux notifications de la DRFiP.

Les **recettes de fonctionnement** progressent de **6,89 M€**. Ce mouvement correspond à la régularisation du remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2014-2016 (6,84 M€), ainsi qu'à la reprise d'une provision pour risque pour un montant de 48,7 K€.

## 2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 ont été établies à :

- ✓ à 6 052,7 M€ pour les autorisations de programme,
- ✓ à 2 412,2 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

A l'occasion de la décision modificative n°2, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 7,6 M€ pour les autorisations de programme ;
- 37 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 060,2 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 449,3 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues)

### - **Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement**

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le budget supplémentaire. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenus entre le 20 mai 2017 et le 20 octobre 2017
08000	Prévention et protection	195 000,00
50000	Finances (services financiers communs)	-438 505,00
61000	Voirie et déplacements	97 500,00
65000	Logement et habitat	26 005,00
80000	Affaires scolaires	120 000,00
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>0,00</b>
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

Ces mouvements ont permis l'équipement de la nouvelle salle de commandement de la caserne Baudoyer (195 K€), la poursuite des travaux de sécurisation des équipements scolaires (120 k€), des interventions sur le patrimoine de voirie (97,5 K€) et la récupération de dépôts de garantie dans le cadre du logement social (26 K€).

## Les autorisations de programme

### Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 7,6 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses.

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM2 2017	
		Dépenses	Recettes
21000	Patrimoine et architecture	875 000	
23000	Espaces verts et environnement	180 000	
40000	Affaires culturelles	5 535 000	
60000	Urbanisme	60 000	
61000	Voirie et déplacements	44 000	
64000	Propreté et eau	434 000	
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>7 128 000</b>	<b>0</b>
90010	Subventions d'équipement	236 100	
90014	Budget participatif des écoles	219 500	
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>455 600</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 583 600</b>	<b>0</b>

En dépense, elles se répartissent entre 0,6 M€ sur autorisations de programme de plan et 7 M€ sur autorisations de programme de projets :

Missions	Libellés	VOTE DM2 2017 (dépenses)		
		PROJET	PLAN	TOTAL
21000	Patrimoine et architecture	875 000,00		875 000,00
23000	Espaces verts et environnement	180 000,00		180 000,00
40000	Affaires culturelles	5 535 000,00		5 535 000,00
60000	Urbanisme		60 000,00	60 000,00
61000	Voirie et déplacements		44 000,00	44 000,00
64000	Propreté et eau	434 000,00		434 000,00
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>7 024 000,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>7 128 000,00</b>
90010	Subventions d'équipement		236 100,00	236 100,00
90014	Budget participatif des écoles		219 500,00	219 500,00
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>0,00</b>	<b>455 600,00</b>	<b>455 600,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 024 000,00</b>	<b>559 600,00</b>	<b>7 583 600,00</b>

### *Missions organiques*

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions de la Ville.

7,1 M€ d'autorisations de programme sont proposées dans ce champ en dépenses.

### **Dépenses**

AFFAIRES CULTURELLES.....5,5 M€

5 M€ d'autorisations de programme supplémentaires pour la construction du conservatoire de musique du 14<sup>e</sup> arrondissement, et 0,5 M€ pour le relogement d'une partie des équipes de la direction des affaires culturelles.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....0,9 M€

0,8 M€ pour le relogement d'une partie des équipes de la direction du patrimoine et de l'architecture.

PROPRETÉ ET EAU .....0,4 M€

0,4 M€ sont inscrits pour les travaux de la halle garage d'Aubervilliers.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT.....0,2 M€

0,2 M€ sont proposés pour l'élaboration d'un plan guide du Champs de Mars.

### *Missions transversales*

### **Dépenses**

0,5 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposés.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT.....0,2 M€

Ce mouvement correspond à un transfert de crédits de l'AP Grande cause dédiée à la lutte contre la grande exclusion, inscrite sur le budget du Département, pour une inscription sur le budget municipal. Ces crédits sont destinés au financement d'une opération de travaux pour l'installation d'un Espace solidarité insertion (ESI) dans le 2<sup>e</sup> arrondissement.

BUDGET PARTICIPATIF DES ÉCOLES (BPE).....0,2 M€

Un redéploiement du budget départemental vers le budget municipal est porté dans le cadre du projet d'amélioration des conditions d'études des élèves du 12<sup>ème</sup> arrondissement. En effet, l'école maternelle avenue Daumesnil et le groupe scolaire rue de Picpus sont notamment concernés.

## Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue de l'adoption du budget supplémentaire au Conseil de Paris de juin 2017, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 6,05 Mds€.

Après le vote de la présente décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 6,06 Mds€ en dépenses.

	Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées avant vote de la DM2 2017	<b>6 052 652 873,12</b>	
DM2 2017	7 583 600,00	0,13%
<b>Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2017</b>	<b>6 060 236 473,12</b>	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Missions	Libellés	Stock net après BS 2017	Vote DM 2	Stock net après DM 2 2017
01000	Cabinet du Maire	19 900,09		19 900,09
02000	Secrétariat général	3 968 521,53		3 968 521,53
03000	Inspection générale	24 683,85		24 683,85
05000	Systèmes et technologies de l'information	974 668,20		974 668,20
06000	Information et communication	403 086,77		403 086,77
07000	Relations internationales	992,77		992,77
08000	Prévention et protection	913 411,68		913 411,68
09000	Affaires juridiques	82 366,29		82 366,29
10000	Ressources humaines	1259 921,45		1259 921,45
12000	Achats	4 482 797,94		4 482 797,94
13000	Immobilier, logistique et transports	45 568 022,09		45 568 022,09
14000	Usagers, citoyens et territoires	17 901521,33		17 901521,33
15000	Politique de la ville et de l'intégration	0,00		0,00
21000	Patrimoine et architecture	302 905 881,36	875 000,00	303 780 881,36
23000	Espaces verts et environnement	186 750 963,28	180 000,00	186 930 963,28
30000	Familles et petite enfance	227 861480,60		227 861480,60
34000	Action sociale, enfance et santé	4 052 132,94		4 052 132,94
40000	Affaires culturelles	263 190 122,31	5 535 000,00	268 725 122,31
50000	Finances (services financiers communs)	58 317 010,81		58 317 010,81
51000	Finances	0,00		0,00
55000	Attractivité et emploi	360 391046,08		360 391046,08
60000	Urbanisme	105 548 230,44	60 000,00	105 608 230,44
61000	Voirie et déplacements	750 851449,83	44 000,00	750 895 449,83
64000	Propreté et eau	164 945 722,21	434 000,00	165 379 722,21
65000	Logement et habitat	12 115 802,46		12 115 802,46
80000	Affaires scolaires	327 103 268,58		327 103 268,58
88000	Jeunesse et sports	323 986 973,72		323 986 973,72
	<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>	<b>3 163 619 978,61</b>	<b>7 128 000,00</b>	<b>3 170 747 978,61</b>
90000	Donations et legs	1053 524,97		1053 524,97
90001	Etudes	15 158 958,17		15 158 958,17
90002	Grands projets de rénovation urbaine	76 053 079,75		76 053 079,75
90003	Action en faveur des personnes handicapées	36 635 868,13		36 635 868,13
90004	Opérations sous mandat	84 275 183,36		84 275 183,36
90005	Schéma directeur informatique	73 336 792,07		73 336 792,07
90006	Compte foncier	784 401447,92		784 401447,92
90007	Avances de trésorerie	36 932 500,00		36 932 500,00
90010	Subventions d'équipement	1613 627 693,23	236 100,00	1613 863 793,23
90011	Avances sur marchés	5 000 000,00		5 000 000,00
90012	Budget participatif parisien	66 575 490,48		66 575 490,48
90013	Budget participatif d'arrondissement	91422 356,43		91422 356,43
90014	Budget participatif des écoles	4 560 000,00	219 500,00	4 779 500,00
	<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>	<b>2 889 032 894,51</b>	<b>455 600,00</b>	<b>2 889 488 494,51</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 052 652 873,12</b>	<b>7 583 600,00</b>	<b>6 060 236 473,12</b>

## Les crédits de paiement

Les variations d'inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 37,04 M€ :

- 28,04 M€ d'opérations d'ordre entre sections pour la reprise des amortissements ;
- 9 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations et fonds divers	5 180 080,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-5 180 080,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	-2 000 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 700 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	-12 450 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-16 700 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	450 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 000 000,00	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>37 037 624,00</b>	<b>37 037 624,00</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 037 624,00	30 019 760,00
041	Opérations patrimoniales	9 000 000,00	9 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-1 982 136,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>37 037 624,00</b>	<b>37 037 624,00</b>

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction :

Direction	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>37 037 624,00</b>	<b>37 037 624,00</b>
Finances	37 037 624,00	37 037 624,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 037 624,00</b>	<b>37 037 624,00</b>

## Opérations réelles

### Mouvements intervenus antérieurement

Les dépenses imprévues (chapitre 020) ont été mobilisées à hauteur de 0,9 M€ pour les paiements des opérations pour compte de tiers de l'entretien des musées parisiens aux comptes 4581999 et 4581989, ainsi que sur les opérations de voirie pour compte de tiers (compte 45816617).

Ce virement entre chapitres est sans incidence sur le montant du budget.

## Opérations d'ordre

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>37 037 624,00</b>	<b>37 037 624,00</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 037 624,00	30 019 760,00
041	Opérations patrimoniales	9 000 000,00	9 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-1 982 136,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>37 037 624,00</b>	<b>37 037 624,00</b>

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 9 M€ pour l'intégration dans le patrimoine de la collectivité des biens acquis en 2017 par États Spéciaux d'Arrondissement (ESA).

28 M€ sont inscrits en dépenses d'ordre équilibrées par des recettes de fonctionnement :  
15 M€ pour la reprise d'une provision pour dépréciation ; 6,5 M€ pour la reprise de provisions pour risques ; 5,5 M€ pour la reprise de provisions pour créances et 1 M€ pour la reprise des amortissements.

À cela s'ajoutent 28 M€ de recettes d'ordre supplémentaires équilibrées par des dépenses d'ordre en section de fonctionnement, 18,8 M€ de constitution de provisions pour des risques divers et 11,2 M€ pour des provisions pour créances.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est diminué de 1,98 M€.

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 sont établies à 5 656,79 M€ en recettes et en dépenses, (opérations d'ordre incluses).

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 126,16 M€ (opérations d'ordre incluses).

Les mouvements sont les suivants :

### en recettes :

- dotations et participations .....+ 83,99 M€
- fiscalité (taxe de séjour).....+ 7,29 M€
- atténuation de charges .....+ 6,84 M€
- reprises sur amortissements et provisions.....+ 28,04 M€

**+ 126,16 M€**

### en dépenses :

- charges à caractère général.....+ 11,12 M€
- autres charges de gestion courante.....- 4,97 M€
- prélèvements sur ressources.....+ 28,04 M€
- participation à d'autres budgets.....+ 88,74 M€
- charges exceptionnelles.....+ 4,42 M€
- atténuation de produits.....+ 0,81 M€
- dépenses imprévues.....- 2,00 M€

**+ 126,16 M€**

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour décision modificative n°2 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Budget 2017 post BS	Variation DM2 2017	Budget 2017 post DM2
<b>FISCALITE</b>	<b>3 464 379 369,00</b>	<b>3 464 379 369,00</b>	<b>7 290 000,00</b>	<b>3 471 669 369,00</b>
Impôts directs locaux	1 790 288 285,00	1 790 288 285,00	-	1 790 288 285,00
Contributions directes assimilées	574 924 909,00	574 924 909,00	-	574 924 909,00
Impôts indirects locaux	572 030 220,00	572 030 220,00	7 290 000,00	579 320 220,00
Reversement de fiscalité MGP	527 135 955,00	527 135 955,00	-	527 135 955,00
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>865 824 904,00</b>	<b>860 887 409,00</b>	<b>83 985 726,00</b>	<b>944 873 135,00</b>
Concours de l'Etat	647 787 460,00	639 167 567,00	83 985 726,00	723 153 293,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>129 072 031,00</i>	<i>123 786 012,00</i>	<i>83 985 726,00</i>	<i>207 771 738,00</i>
<i>Reversement DGF pour MGP</i>	<i>453 106 448,00</i>	<i>453 106 448,00</i>		<i>453 106 448,00</i>
<i>Autres dotations et compensations</i>	<i>65 608 981,00</i>	<i>62 275 107,00</i>		<i>62 275 107,00</i>
Autres participations	218 037 444,00	221 719 842,00		221 719 842,00
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 077 867 394,00</b>	<b>1 078 747 394,00</b>	-	<b>1 078 747 394,00</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	324 603 738,00	324 603 738,00	-	324 603 738,00
Autres produits de gestion courante	753 263 656,00	754 143 656,00		754 143 656,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>24 210 164,00</b>	<b>24 210 164,00</b>	-	<b>24 210 164,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>48 330 100,00</b>	<b>70 025 627,27</b>	<b>6 842 651,00</b>	<b>76 868 278,27</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>7 832 000,00</b>	<b>7 832 000,00</b>	-	<b>7 832 000,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>1 220 000,00</b>	<b>6 873 330,00</b>	<b>28 037 624,00</b>	<b>34 910 954,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>-</b>	<b>143 839 435,17</b>		<b>143 839 435,17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 489 663 931,00</b>	<b>5 656 794 728,44</b>	<b>126 156 001,00</b>	<b>5 782 950 729,44</b>

L'inscription de 126,16 M€ proposée à la décision modificative n°2 de 2017 résulte des mouvements suivants :

Une opération équilibrée en dépenses et en recettes est inscrite avec d'une part l'enregistrement parmi les impôts directs locaux d'une recette de 7,29 M€ au titre de la part départementale de la taxe de séjour (perçue par la Ville) et d'autre part l'inscription d'une dépense d'un montant équivalent correspondant au reversement par la Ville au Département de la part qui lui revient.

Les dotations et participations progressent de 83,99 M€ dans le cadre d'un transfert technique entre les budgets Ville et Département : côté Ville, ce mouvement se matérialise par une recette au titre du remboursement par le Département de sa contribution au redressement des finances publiques qui est venue minorer la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville.

Les produits exceptionnels progressent de 6,84 M€ sous l'effet d'un mouvement de régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2014-2016.

Les reprises sur amortissements et provisions augmentent de 28,04 M€ en raison d'une reprise de provisions pour dépréciation sur immobilisations financières de 15 M€ (cette provision n'ayant plus lieu d'être, suite à l'opération de recapitalisation SEMAVIP), d'une reprise de provisions pour risques de 6,51 M€ (suite aux évaluations menées par la DAJ, la DU et la DRH dans le cadre de la gestion des contentieux), d'une reprise de provisions pour créances de 5,53 M€ (reprise correspondant aux annulations de titres sur exercices antérieurs 1988-2000 émis pour la réfection de la voie publique dans le cadre des cérémonies officielles), et enfin d'une reprise d'amortissements de 1 M€ (reprise de subventions versées pour le logement social pour 0,5 M€, opérations de déconsignation de la Caisse des Dépôts pour 0,5 M€).

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°2 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Budget 2017 post BS	Variation DM2 2017	Budget 2017 post DM2
<b>CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)</b>	<b>2 136 394 629,00</b>	<b>2 136 394 629,00</b>	-	<b>2 136 394 629,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)</b>	<b>984 087 762,00</b>	<b>1 022 839 024,58</b>	<b>6 148 016,00</b>	<b>1 028 987 040,58</b>
Charges à caractère général	693 402 659,00	727 150 564,76	11 117 953,00	738 268 517,76
Autres charges de gestion courante	290 685 103,00	295 688 459,82	- 4 969 937,00	290 718 522,82
<i>Subventions de fonctionnement</i>	265 552 709,00	270 379 994,00	-	270 379 994,00
<i>Autres charges de gestion courante</i>	25 132 394,00	25 308 465,82	- 4 969 937,00	20 338 528,82
<b>PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>438 164 947,00</b>	<b>547 879 533,97</b>	<b>28 037 624,00</b>	<b>575 917 157,97</b>
Amortissements	299 700 000,00	329 700 000,00	-	329 700 000,00
Provisions	-	-	30 019 760,00	30 019 760,00
Autofinancement	138 464 947,00	218 179 533,97	- 1 982 136,00	216 197 397,97
<b>PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS</b>	<b>1 246 463 018,00</b>	<b>1 265 971 071,27</b>	<b>88 740 361,00</b>	<b>1 354 711 432,27</b>
Département de Paris	316 262 850,00	336 946 683,27	87 710 361,00	424 657 044,27
Centre d'action sociale	352 889 750,00	352 889 750,00	-	352 889 750,00
Préfecture de Police	288 570 000,00	287 394 220,00	-	287 394 220,00
SYCTOM	102 800 000,00	102 800 000,00	1 030 000,00	103 830 000,00
Caisses des écoles	74 540 000,00	74 540 000,00	-	74 540 000,00
Crèches associatives	57 169 348,00	57 169 348,00	-	57 169 348,00
Enseignement privé	29 031 070,00	29 031 070,00	-	29 031 070,00
Budget annexe de l'assainissement	20 000 000,00	20 000 000,00	-	20 000 000,00
CNRACL	5 200 000,00	5 200 000,00	-	5 200 000,00
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>138 244 860,00</b>	<b>138 244 860,00</b>	-	<b>138 244 860,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>25 525 248,00</b>	<b>48 832 170,26</b>	<b>4 420 000,00</b>	<b>53 252 170,26</b>
<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>517 633 467,00</b>	<b>493 483 439,36</b>	<b>810 000,00</b>	<b>494 293 439,36</b>
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>3 150 000,00</b>	<b>3 150 000,00</b>	- 2 000 000,00	<b>1 150 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 489 663 931,00</b>	<b>5 656 794 728,44</b>	<b>126 156 001,00</b>	<b>5 782 950 729,44</b>

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°2 atteignent un montant de 126,16 M€.

Les charges à caractère général progressent de 11,12 M€ principalement sous l'effet :

- d'une écriture équilibrée en dépenses et en recettes au titre du reversement par la Ville au Département de la part départementale de la taxe de séjour (encaissée sur la Ville) pour 7,29 M€,
- d'un abondement pour couvrir des dépenses de fluides à hauteur de 2,3 M€ en lien avec les prévisions d'exécution pour la fin de l'exercice,
- d'un complément de 1,53 M€ au titre des frais de gardiennage, également en lien avec les prévisions d'exécution à fin 2017.

Parallèlement, il est envisagé de procéder à une baisse des autres charges de gestion courante pour un montant total de 4,97 M€, afin de procéder à des transferts techniques de crédits vers les charges à caractère général et les charges exceptionnelles.

Les atténuations de produits progressent de 0,81 M€ en raison de restitutions de taxes notifiées par la DRFIP pour 0,41 M€ et de dégrèvements de taxe de balayage pour 0,40 M€

Les charges exceptionnelles sont majorées de 4,42 M€ afin de couvrir des annulations de titres sur exercices antérieurs à hauteur de 3,6 M€ et la prise en charge des remises gracieuses pour 0,81 M€.

Le montant des dépenses imprévues est revu à la baisse de 2 M€ afin de procéder à un transfert technique de crédits vers les charges exceptionnelles.

Il est également prévu la constitution de provisions budgétaires à hauteur de 30,02 M€ (se matérialisant par des opérations d'ordre équilibrées entre section de fonctionnement et section d'investissement). Ainsi, une provision complémentaire pour risques de 18,79 M€ (suite aux évaluations menées par la DAJ, la DU et la DRH dans le cadre de la gestion des contentieux) et une provision pour créances de 11,23 M€ sont inscrites en décision modificative.

La contribution au SYCTOM est réévaluée de 1,03 M€ en cohérence avec les prévisions d'exécution et compte tenu de la moindre baisse des volumes de collecte d'ordures ménagères et du maintien du dynamisme de la collecte des encombrants.

Il est enfin proposé une majoration de 87,71 M€ de la contribution d'équilibre versée au budget du Département.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement connaît une diminution de 1,98 M€.